

# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT**

## **COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2011**

**Mairie de Mimizan**

### **COMPTE-RENDU**

#### **Etaient Présents :**

##### **Membres titulaires ou suppléants :**

Monsieur	Jean-Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	René	TEULE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Christine	DUMEN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Louis	PRADET	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Marie	MARTINEZ	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Daniel	VINCQ	Mezos

#### **Etaient également présents :**

Madame	Florence	DELAUNAY	Conseillère Régionale
Monsieur	Jean Paul	BATARD	Percepteur
Melle	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gerardo	DEUSTUA	Chargé de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Directeur Pays

#### **Etaient Excusés :**

Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Catherine	CABANTOUS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LAINÉ	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean	GOURDON	Commune de Mézos

## **Ordre du jour**

1. vote du compte de gestion 2010
2. vote du compte administratif 2010 et du résultat 2010
3. vote du budget primitif 2011
4. Opération Collective de Modernisation : avenant cibles et stratégies
5. Délégation à l'exécutif concernant les Marchés à Procédure Adaptée (art. L 2221-22 du CGCT)
6. Convention de stage Plate Forme de Services Emploi Saisonnier
7. Plate-Forme de services Emploi Saisonnier « Nomad » : organisation des forums de l'emploi saisonnier et de la saison 2011
8. Questions diverses :
  - a. Information SCOT des CC Grands Lacs et Mimizan
  - b. Point sur prochain conseil : évolution des statuts (périmètre des communauté de communes et recettes)

### **1- vote du compte de gestion 2010**

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2010 par M. le Président, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2010 dressé pour le budget du Syndicat mixte du pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2- Vote du compte administratif 2010 et affectation du résultat 2010**

Le vote du compte Administratif 2010 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur MAURIN. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2010 :

#### **En dépenses :**

Les dépenses du chapitre 12 « Charges de personnel » sont globalement conformes aux prévisions.

L'écart entre prévisions et réalisations sur le chapitre 11 « Charges à caractère général » provient essentiellement de la programmation de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation qui a démarré en janvier dernier. L'enveloppe prévue de 40 000 € est reportée sur le budget primitif 2011.

Les dépenses de locations immobilières prévues à 16 200 € n'ont été réalisées qu'à hauteur de 9 154,51 € grâce à la mise à disposition des lieux d'accueils des saisonniers par les communes concernées.

Au compte 6256, les frais de missions prévus à hauteur de 5 000 € pour tenir compte des déplacements des médiateurs sociaux dans le cadre de Nomad n'ont été mobilisés qu'à hauteur de 1 000 €.

Plusieurs écarts constatés proviennent en réalité de l'inscription budgétaire différente de la prévisions et de la réalisation :

Ainsi les dépenses prévues au compte 611 « prestations de services » (14 000 €) recouvrent les réalisations suivantes pour 7 594,03 € :

- c/60622 carburants : 1 092,48 €
- c/611 prestations de services : 3 238,95 €
- c/6135 location mobilière : 3 262, 60 €

Les dépenses prévues aux comptes 6237 et 6238 publications et relations publiques (23 700 €) recouvrent les réalisations suivantes pour 25 875 € :

- c/6236 publications et imprimés : 4 800,99 €
- c/6237 Publications : 11 966,8 €
- c/6238 relations publiques : 9 107,21 €

#### En recettes :

Les écarts entre prévisions et réalisations proviennent :

- du démarrage différé déjà évoqué de l'étude préalable à l'OCM :
  - o subvention régionale de 12 000 €
  - o subvention FISAC de 20 000 €
- de l'attente du solde de la subvention FEDER pour le lancement de la plate-forme de services emploi saisonnier en 2009 pour 7 700 €.

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur (tableaux A13 et A14),

Considérant que Monsieur DUFEU Jean-Pierre, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances du budget du Syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

#### Le comité syndical,

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

Chap/art	libellé	Budget	Dépenses au 31/12/10
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>147 750.00 €</b>	<b>84 997.96 €</b>
C/60622	carburants	0.00 €	1 092.48 €
C/60623	Alimentation	0.00 €	70.32 €
c/60632	fournitures de petit équipement	2 900.00 €	4 391.46 €
c/6064	Fournitures administratives	2 800,00 €	943.74 €
c/611	contrat prestations de services	14 000.00 €	3 238.95 €
c/6132	location bureau	16 200.00 €	9 154.51 €
C/6135	Location mobilières	0.00 €	3 262.60 €
c/616	Assurance	1 000,00 €	1 500.00 €
c/617	<b>Etudes</b>	65 200.00 €	21 352.72 €
c/6182	documentation	500,00 €	469.53 €
C/6184	Divers versements à organismes de formation	2 000.00 €	
c/6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €	100.00 €
c/6225	indemnités au comptable	200,00 €	
C/6236	Catalogues et imprimés	0.00 €	4 800.99 €
c/6237	publications	21 700.00 €	11 966.80 €
c/6238	pub publications relations publiques-divers	2 000,00 €	9 107.21 €
C/6251	Voyages et déplacements	0.00 €	448.80 €
c/6256	Missions	11 500,00 €	4 019.34 €
c/6262	Frais de télécommunications	5 100.00 €	4 154.69 €
c/627	services bancaires et assimilés	150,00 €	150.00 €
c/6281	concours divers (cotisations)	1 000,00 €	2 734.50 €
c/6283	Frais de nettoyages des locaux	0,00 €	661.73 €
C/62878	A d'autres organismes	1 500.00 €	1 377.59 €

<b>66 INTERETS</b>		<b>600,00 €</b>	<b>386.54 €</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>165 755.00 €</b>	<b>160 096.55 €</b>
C/6218	Autre personnel extérieur	6 667.00	6 666.99 €
C/6332	Cotisations FNAL	851,00 €	142,00 €
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 487,00 €	2 432.58 €
C/64111	Personnel titulaire	42 427.00	40 861.72 €
C/64131	Personnel non titulaire	63 920.00 €	63 559.86 €
C/64112	Supplément familial	1 108,00 €	1 108.47 €
C/64118	indemnités agent titulaire	2 427,00 €	2 402.11 €
C/6451	URSSAF	27 541.00 €	26 352,00 €
C/6453	Caisses de retraite	11 976,00 €	12 076.12 €
C/6454	Assedic	5 451.00	3 472.00 €
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	150,00 €	151.16 €
C/6474	COS	550,00 €	704.59 €
c/6475	Médecine du travail	200,00 €	166.95 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>314 105.00 €</b>	<b>245 481.05 €</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

<i>Chapitre article</i>	<i>libellé</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Réalisations</i>
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		<b>578.00 €</b>
c/6459	charges sécurité sociale		578.00 €
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>310 100.00 €</b>	<b>265 113.22 €</b>
c/74718	subvention Etat	35 000.00 €	11 969.00 €
c/7472	subvention Région rattachements	102 220.00 €	71 093.23 € 18 375.00 €
c/7473	subvention Département rattachements	18 678.00 €	11 708.88 € 6 975.00 €
C/74748	Cotisations membres (autres communes)	89 202 €	
c/7474	cotisations communes membres	0.00 €	1 209.00 €
c/7475	cotisations communautés de communes	0.00 €	87 993.00 €
C/7478	Participations autres organismes(Europe) rattachements	65 000.00 €	11 938.11 € 43 852.00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>310 100.00 €</b>	<b>265 691.22 €</b>

#### RECAPITULATIF

<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat</b>
245 481,05 €	265 691,22 €	20 210,17 €
Résultat reporté N-1		<b>4 005.26 €</b>
<b>Résultat à reporter</b>		<b>24 215.43 €</b>

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2010, soit un excédent de 24 215.43 € en report à nouveau créateur sur la section de fonctionnement 2011
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

### 3- Vote du budget primitif 2011

**M. le Président** présente le projet de budget primitif pour l'année 2011. Ce projet s'équilibre à 299 800 €. Les postes permanents sont reconduits:

- Un poste de directeur à temps plein (titulaire)
- Un poste de secrétariat à mi-temps (titulaire)
- Un poste de chargé de mission emploi saisonnier à temps plein (CDD 3 ans)
- Un poste de chargé de mission développement économique et touristique à temps plein (CDD 3 ans)

Ce dernier poste n'était prévu que sur les six derniers mois en 2010 (inscription budgétaire de 20 000 €). En 2011, l'inscription budgétaire concerne l'année complète pour 40 000 € en dépenses et 20 000 € en subventions régionales et européennes. Ce poste concerne le suivi de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) pour une durée de trois ans. Le lancement de l'OCM explique également l'inscription de frais d'étude pour 41 000 € et de suivi animation pour 8 000 €, subventionné par l'Etat (50 %) et la Région (30 %).

Pour la plate-forme de services emploi saisonnier, le projet de BP prévoit le recrutement d'un équivalent de deux temps plein sur trois mois et demi (du 15 mai à fin août 2011) pour l'ouverture des lieux d'accueil prévus sur les trois communautés de communes. Des frais de communication, des charges de fonctionnement sont également prévues. Le budget prévisionnel est de 117 800 €. L'Union Européenne au titre du Feder, la Région et l'Etat subventionne le projet à hauteur de 50 %. L'accueil d'une mission de stage est également prévu pour 4 mois.

Les dépenses pour les routes touristiques sont reconduites, elles couvriront les frais d'édition et de diffusion du dépliant des routes touristiques 2011 (6 000 €).

Seule nouveauté depuis le débat budgétaire du 2/12/10, le projet de budget affiche une dépense de 12 500 € concernant la promotion des événements culturels du Pays : Le Contrat de Pays 2009-2012 signé entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit une action de promotion de l'offre culturelle de proximité (fiche action n°7). Le règlement d'intervention du Conseil Régional en faveur des Pays prévoit à cet effet une dotation de 10 000 € par an encore valable pour deux saisons 2011 et 2012.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent propose de s'appuyer sur le label « Aquitaine en scène » afin de promouvoir les événements locaux qui en bénéficient et qui répondent aux critères suivants :

- un niveau d'exigence de qualité dans la programmation artistique et culturelle. A ce titre, l'évènement est repéré et soutenu par la direction de la Culture du Conseil Régional d'Aquitaine.
- Un positionnement et un rayonnement qui dépasse le cadre strictement communal : l'évènement doit être doté d'un budget propre d'au moins 30 000 € garantissant a minima la communication et la couverture locale autour de l'évènement.
- Une dimension festivalière soit la programmation d'artistes sur plusieurs jours autour d'une thématique revendiquée sur plusieurs éditions.
- Une complémentarité entre manifestations en termes de calendrier, de domaines d'expression artistique, d'implantation géographique sur les trois Communautés de communes qui composent le pays.

#### **les festivals « aquitaine en scène »**

Festival « Les Mouvementés » à Mimizan, 9 au 11 juillet 2011 : Danse contemporaine

Festival « Rue des Etoiles » à Biscarrosse, 15 au 18 juillet 2011 : Cirque de rue

Festival de Jazz à Sanguinet, 21 au 24 juillet 2011 : Jazz

Festival de Cinéma à Contis, 15 au 19 septembre 2011 : Cinéma

La dotation culturelle régionale sera réservée à la promotion de ces événements. L'action se distingue par son caractère expérimental. Le financement de la Région via le contrat de Pays est disponible pour les saisons 2011 et 2012 et rien ne présage à ce jour de sa reconduction éventuelle. Il s'agira donc dans ce délai de démontrer le bien fondé de cette double approche culturelle et territoriale, d'identifier les possibilités de mutualisation entre événements et de pérennisation de l'action.

### Programme d'Actions (en cours de définition)

- Création d'un support vidéo professionnel
- Développer un plan marketing afin de diffuser la vidéo
- Conception et campagne d'affichages dans les agglomérations et villes stratégiques entourant le Pays (Bordeaux, Bassin d'Arcachon, Mont-de-Marsan, Dax, BAB...)

Ce budget 2011 est marqué par l'absence de participation départementale : Le Pays bénéficiait encore de 14 000 € d'aides du Conseil Général en 2010 mais atteint en 2011 le terme du dispositif départemental de soutien à l'ingénierie des pays.

Les cotisations des membres s'élèvent à 119 231 € soit 2,6 €/ habitant.

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	libellé	montant	compte	libellé	montant
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>114 800</b>			
c/60622	carburant	1 500			
c/60632	fournitures petit équipement	1 000			
c/6064	Fournitures administratives	1 000			
c/611	contrat prestations de services	18 200			
c/6132	location bureau	9 400			
c/6135	location véhicule	3 500			
c/616	Assurance	1 500			
c/617	Etudes	51 000			
c/6182	documentation	500			
c/6184	Organismes formation	-			
c/6225	indemnités au comptable	200			
c/6237	Publications	11 500	c/7478	subv°UE	57 150
c/6238	relations publiques	2 800	c/74718	subv°Etat	29 000
c/6256	Missions	5 000	c/7472	subv°Région	70 204
c/6262	Frais de téléphone	4 500	c/7473	subv°Département	-
c/627	commission bancaire	200			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 500			
c/62878	frais de timbres	1 500			
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>184 400</b>			
c/6218	personnel extérieur	-			
c/6332	Cotisations FNAL	770			
c/6336	Cotisations CG CNFPT	2 750			
c/64111	Personnel titulaire	44 468			
c/64131	Personnel non titulaire	82 528			
c/64112	Supplément familial	1 113			
c/64118	indemnités agent titulaire	2 523			
c/6451	URSSAF	29 511	c/7474	Cotisations	119 231
C/6453	Caisses de retraite	14 483	OO2	résultat reporté	24 215
C/6454	Assedic	5 090			
c/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	164			
C/6474	COS	750			
c/6475	Médecine du travail	250			
<b>66 INTERETS</b>		<b>600</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>299 800</b>	<b>TOTAL</b>		<b>299 800</b>

Selon la clef de répartition prévue dans les statuts du Syndicat Mixte les cotisations des membres s'établiront de la façon suivante :

	<b>Bases brutes du territoire</b>	<b>% bases brutes</b>	<b>1ère part 50 %</b>	<b>Population DGF du territoire</b>	<b>% population DGF</b>	<b>2ème part 50 %</b>	<b>Total 2011</b>	<b>%</b>
<b>CC Grands Lacs</b>	97 726 215	40,8	24 302	32 558	51,2	30 542	<b>54 844</b>	46,0
<b>CC Mimizan</b>	72 589 121	30,3	18 051	14 928	23,5	14 004	<b>32 055</b>	26,9
<b>CC Côte Landes Nature</b>	67 197 206	28,0	16 711	14 986	23,6	14 058	<b>30 768</b>	25,8
<b>Mézos</b>	2 216 299	0,9	551	1 079	1,7	1 012	<b>1 563</b>	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>239 728 841</b>	<b>100,0</b>	<b>59 616</b>	<b>63 551</b>	<b>100,0</b>	<b>59 616</b>	<b>119 231</b>	<b>100,0</b>

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé par le Président pour l'exercice 2011.

#### **4- Opération Collective de Modernisation : avenant cibles et stratégies**

M. le Président rappelle que le Comité Syndical réuni le 2/12/10 a retenu la proposition du cabinet Cibles et Stratégies pour la conduite de l'étude préalable à l'Opération Collective de Modernisation. Le coût de la prestation initiale s'élève à 27 465 € HT.

Le cahier des charges de la mission prévoyait que le cabinet d'étude intègre les résultats d'une enquête confiée à la CCI et à la Chambre des Métiers des Landes. L'objet de cette enquête adressée aux entreprises commerciales, artisanales et de services du pays consiste en l'évaluation chiffrée des projets d'investissements pour la modernisation des locaux d'activités et de l'outil productif. L'enquête doit permettre de calibrer le dossier de candidature que le Pays devra remettre aux financeurs à l'issue de l'étude. Le comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu le 24 janvier dernier. A cette occasion la grille d'enquête proposée par les chambres consulaires a été présentée. Le comité de pilotage a alors formulé deux observations :

- La nécessité de différer au maximum le départ du questionnaire afin de raccourcir au maximum le délai entre le moment où l'entreprise est enquêtée et celui où elle réalisera effectivement son investissement, dans le but d'obtenir l'évaluation la plus juste des dépenses d'équipement.
- La nécessité de compléter l'enquête en lui conférant un contenu plus qualitatif, visant à mieux connaître les besoins, les priorités des entreprises, les opportunités de développement. Cette meilleure connaissance des entreprises permettra d'affiner le programme d'actions de l'OCM. Les services de l'Etat (Direccte) insistent sur le fait que l'enveloppe financière dédiée à l'OCM pourra faire l'objet d'un ciblage sur tel ou tel type d'activité, préférant l'effet de levier au saupoudrage tous azimuts des aides, selon une stratégie définie à partir de la dimension qualitative de l'enquête.

Suite au comité de pilotage, le cabinet Cibles et Stratégies a donc été invité à présenter une proposition complémentaire incluant ces aspects. Celle-ci comprend donc le traitement de questionnaires adressés aux entreprises du Pays :

- un questionnaire spécifique aux activités de commerce comprenant un bloc dédié aux commerces alimentaires,
- un questionnaire spécifique aux activités artisanales comprenant un bloc dédié aux entreprises de la filière bois, un bloc dédié aux entreprises du bâtiment,
- un questionnaire spécifique aux cafés, hôtels et restaurants,
- un questionnaire spécifique aux activités de commerce de Mimizan (OUC Mimizan),
- un questionnaire spécifique aux cafés, hôtels et restaurants de Mimizan (OUC Mimizan).

Outre les frais d'envois qui s'élèvent à 1 000 € HT, le coût de la prestation (relance téléphonique, traitement et analyse) s'élève à 4 700 € HT et dépasse donc le seuil des 5 % du marché initial. A ce titre, la passation de l'avenant doit préalablement être validée par le comité syndical.

Le coût global de la prestation effectuée par Cibles et Stratégies s'élèverait alors à 33 165 € HT, soit 39 665 € TTC. M. le Président précise que la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat (50%) et du Conseil Régional (30 %) portait sur une dépense prévisionnelle de 40 000 € TTC. Ce surcoût sera donc pris en compte dans l'assiette éligible, le surcoût réel à la charge du Pays se limitant donc à 20 %.

Sur proposition du rapporteur, Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de valider la proposition de prestation complémentaire du cabinet Cibles et Stratégies
- d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant à cette prestation

### **5- Délégation à l'exécutif concernant les Marchés à Procédure Adaptée (art. L 2221-22 du CGCT)**

M. le Président rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'EPCI sont soumis aux dispositions communes régissant les EPCI,

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que les règles de fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du rapporteur, Le Comité Syndical à l'unanimité :

- donne compétence à son Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que leur avenant dans une limite de 5 % du marché initial qui peuvent être passés selon la procédure adaptée au titre de l'article 28 du Code des Marchés Publics, en raison de leur montant, dans la limite d'un plafond fixé à 20 000 € HT, lorsque les crédits sont ouverts au budget.
- Dit que chaque décision prise au nom de cette délégation fera l'objet d'un rapport au comité syndical.

### **6- Convention de stage Plate Forme de Services Emploi Saisonnier**

L'objectif de ce stage est de dresser une typologie des saisonniers sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent. Il s'agit de mettre en place une méthodologie permettant de dresser un portrait des saisonniers et de comprendre leurs attentes. Il s'agit ainsi de recueillir des données à l'échelle locale en prenant en compte la multiplicité des partenaires et des enjeux.



Sur proposition de M. le Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accueillir Melle Sandra LESPES, étudiante en Master Professionnel sociologie : chargée d'étude en Sociologie, à l'Université Bordeaux Segalen pour lui confier la mission ci-dessus exposée et donne pouvoir à M. le Président pour signer la convention de stage.
- De fixer la période stage à 4 mois du 1<sup>er</sup> avril au 29 juillet 2011
- De désigner Monsieur Gerardo DEUSTUA, chargé de mission au Pays, comme maître de stage.
- De prévoir une rémunération mensuelle de ce stage à hauteur de 30 % du SMIC
- De mettre à la disposition du stagiaire un poste de travail situé dans les bureaux du Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2 avenue de la gare à Mimizan.
- De prévoir l'indemnisation de ces frais de déplacements.

### **7 - Plate-Forme de services Emploi Saisonnier « Nomad » : organisation des forums de l'emploi saisonnier et de la saison 2011**

La ville de Biscarrosse a organisé son septième forum toute la journée du Samedi 19 Mars. 550 candidats (une centaine de plus qu'en 2010) se sont présentés.

Celui de Mimizan organisé par la Communauté de Communes aura lieu dans la salle du Forum à Mimizan le Jeudi 14 Avril de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu sans le partenariat avec la Mission Locale des Landes et Pôle Emploi : et bien entendu sans le concours de la plate-forme de l'emploi saisonnier du Pays : nOmad'.

Les deux forums sont calibrés de façon à répondre plus particulièrement aux publics locaux mais également afin de couvrir l'ensemble de la saisonnalité du territoire du Pays (animateurs, serveurs, commis et aides de cuisine, personnel d'étage ou d'entretien, vendeurs et employés libre-service, saisonniers agricoles, ....).

Les Forums sont organisés comme l'année précédente autour de trois grands pôles :

- un espace de prise de connaissance des offres des employeurs ;
- une zone réservée aux entretiens avec les recruteurs présents sur place ;
- un espace d'information sur toutes les questions relatives à la saison de notre territoire.

Le forum de Mimizan donnera lieu à une innovation : la possibilité pour les parents chercheurs d'emplois de déposer leurs jeunes enfants auprès d'une halte garderie qui sera située dans les locaux de la communauté de communes. Dans ce but, le Président propose que le Pays s'adjoigne les services d'une personne qualifiée et recommandée par le service Enfance de la Mairie de Mimizan. De même, la mairie de Mimizan sera sollicitée pour le prêt de matériel adapté.

En outre, le premier job-dating intersaisons a été organisé à Lit-et-Mixe par nOmad' avec le concours de la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

Ce premier projet a été un succès. Il a concerné 8 campings du Pays et a permis d'offrir à une vingtaine de saisonniers provenant essentiellement de St Lary Soulan, la possibilité de préparer la saison estivale. Au vu des bons résultats obtenus, le Pays LNCA ainsi que la communauté de communes Côte Landes Nature vont pouvoir mettre sur pied un calendrier de contact des stations pyrénéennes qui pourraient être la cible d'une action à l'hiver 2011-2012.

Enfin, dès l'automne 2011, nOmad' pourrait s'associer à la Mission Locale landaise pour mettre en place une opération inverse, ciblant des jeunes résidant du Pays LNCA et se positionnant sur une saison d'hiver dans les Pyrénées.

## **8- Questions diverses :**

### **a- Information SCOT des CC Grands Lacs et Mimizan**

Le SCOT est un document de planification définissant les politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de transports et de déplacement. Les PLU doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCOT.

Les deux communautés de communes de Mimizan et des Grands Lacs ont respectivement délibéré le 25 et le 26 mars 2009 sur le principe d'un SCOT élaboré à l'échelle des deux EPCI. Dans une seconde délibération (25 juin et 14 mai), elles ont délibéré sur le principe d'un portage juridique par un syndicat mixte fermé.

Malgré plusieurs tentatives pour faire admettre la possibilité juridique d'un portage du futur SCOT par le Syndicat Mixte du Pays LNCA, la préfecture des Landes préconise la création d'un nouveau syndicat mixte sur le périmètre exact du SCOT.

Le délai écoulé depuis les premières délibérations a été mis à profit pour élaborer le cahier des charges de la future consultation.

Finalement, afin de ne pas compromettre les chances d'éligibilité à l'appel à projet national « SCOT ruraux Grenelle » lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, les présidents des deux communautés de communes ont décidé de répondre à l'appel à projet au nom d'un nouveau syndicat mixte, exclusivement composé des deux EPCI.

Cet appel à projet qui sera clos fin mars prévoit une dotation de 1 € /ha ainsi que des possibilités de majoration. La subvention sollicitée s'élève à 143 900 €

### **b- Point sur le prochain conseil : évolution des statuts (périmètre des communauté de communes et recettes)**

Plusieurs ajustements des statuts du syndicat mixte du Pays LNCA devront intervenir suite à des évolutions concernant :

- Les membres :
  - o Selon les statuts actuels, sont membres :
    - Communauté de communes des Grands Lacs
    - Communauté de communes de Mimizan
    - Communauté de communes de Castets
    - Commune de Luë
    - Commune de Mézos
  - o Evolutions récentes ou à prévoir :
    - Adhésion de Luë à la CCGL : question de l'attribution d'une voie supplémentaire à la CCGL ?
    - Evolution de la carte intercommunale suite à la Réforme des Collectivités Locales :
      - Mézos ?
      - Escource ?
      - Communes de la CC du canton de Pissos ?

- Le calcul des contributions des membres :

Selon les statuts actuels :

Les contributions des EPCI et communes membres sont calculées chaque année et décidée par délibération du Conseil du Syndicat Mixte selon le calcul suivant :

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population de la DGF communale)
- 50 % au prorata de la somme des bases brutes des quatre taxes (TP, TFB, TFNB, TH) des EPCI (total des bases des communes composant les EPCI) et des communes membres.

Or la Réforme de la Taxe Professionnelle l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale. Cette CET induit des distorsions avec l'état antérieur. Pour garantir la continuité avec la situation d'avant la réforme, la prise en compte de la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est possible.

Ces modifications devront être validées avant le vote du BP 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean Pierre DUFEU". The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the end.

Jean Pierre DUFEU